



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

### Compte Rendu

(Convocation du 14/11/2019)

**Présents** : Mmes CARLIER Cécile, GUILLOUD Paulette, PONCET Catherine, SEYCHELLES Véronique, TRUFFAUT Nadine, MM. ABDILLA Thierry, CARRE Jean-Claude, DURAND Marcel, JULLIEN Bruno, MERLOZ Hervé

**Absents** : ANNEQUIN Didier, DURAND Eric, PERICAS-MOYA Christian

**Excusés** : Romain MERMET, Eric GADOU

**Pouvoirs** : Romain MERMET pouvoir à Paulette GUILLOUD ; Eric GADOU pouvoir à Jean-Claude CARRE  
Catherine PONCET est nommée secrétaire de séance.

---

La séance est ouverte à 20 h 40 par Véronique SEYCHELLES, le Maire.

Madame le Maire demande à modifier l'ordre du jour en rajoutant deux points : décision modificative et mobilier de la mairie. Le conseil municipal accepte de modifier l'ordre du jour.

#### **Approbation du compte rendu de la dernière séance**

Marcel DURAND précise qu'il a été omis dans les 2 derniers comptes-rendus de noter les secrétaires des séances ainsi que les numéros des délibérations.

Bruno JULLIEN demande à ce qu'il soit noté que Jean-Claude CARRE remplace Véronique SEYCHELLES pour représenter la commune aux VDD.

#### **Compte rendu des délégations du maire**

- Arrêtés

2019-53 : Augmentation temps de travail de Mme MOLLARD Sophie à compter de septembre 2019

2019-54 / 2019-54 bis : Arrêté de circulation et permission de voirie Route de Montrevel et Route du Triève – Mme VELLA (Pose d'un échafaudage)

2019-55 / 2019-56 : Arrêté de circulation et permission de voirie Route de Montrevel – Sarl Les anciens compagnons (Pose d'un échafaudage chez Mme PONCET Nicole)

2019-57 / 2019-58 : Arrêté de circulation et permission de voirie Chemin de Bouis – Isère Façades (Pose d'un échafaudage chez Mme POULET et Mr GOURLAY)

2019-59 / 2019-60 : Arrêté de circulation et permission de voirie Chemin du Pacalin – CCVDD (Réparation de fuite sur branchement AEP)

2019-61 / 2019-62 : Arrêté de circulation et permission de voirie Route de Montrevel et Route du Triève – Mme VELLA (prolongation pour la pose d'un échafaudage)

2019-63 / 2019-64 : Arrêté de circulation et permission de voirie chemin de la Serve – CCVDD (Branchement d'eau chez Mr REBEYROTTE)

2019-65 : Arrêté de circulation Chemin du Stade – DEMECO – (Camion de déménagement)

2019-66 / 2019-67 : Arrêté de circulation et permission de voirie Route de Montrevel et Route du Triève – SAG VIGILEC (extension de réseau électrique basse tension pour viabiliser 4 lots : SCI NSA)

- Délibérations

2019-32 : Indemnité de conseil du percepteur

2019-33 : Participation financière aux charges de fonctionnement du rased pour l'année scolaire 2018-2019

2019-34 : Choix du candidat concernant les travaux de voirie 2019 : Chemin de Bois Girin, Chemin de Bois Vert et PATA

2019-35 : Installation de l'abri bus : chemin d'Eynoud

2019-36 : Mise en conformité électrique – vestiaire du stade

2019-37 : Installation conduit cheminée vestiaire stade

2019-38 : Travaux supplémentaires Espace de Loisirs

2019-39 : RAM – Convention de mise à disposition d'une salle

### Compte-rendu des adjoints

- Urbanisme (ABDILLA Thierry)

- *Dossiers en cours*

N° de demande	Demandeur	Type de travaux	Date de dépôt	Arrêté d'autorisation
DP 038 147 19 10018	GUERIN Sylvain	Piscine	06/09/2019	Accepté le 16/09/2019
DP 038 147 19 10019	MOLLARD Michael	Piscine + local technique	13/09/2019	Accepté le 16/09/2019
DP 038 147 19 10020	BOISSEAU Thierry	Remplacement toiture, création fenêtre de toit, création d'une terrasse couverte	20/09/2019	Accepté le 30/09/2019
DP 038 147 19 10021	Le Pota Djé	Serre	23/09/2019	Accepté le 15/10/2019
DP 038 147 19 10022	PONCET Nicole	Crépis façade de sa maison	04/10/2019	Accepté le 10/10/2019
DP 038 147 19 10023	BROCHIER Bernadette	Réfection de la toiture à l'identique	07/10/2019	Accepté le 15/10/2019
PC 038 147 19 10007	BOURGUIGNON Anne	Construction d'une maison	09/08/2019	Accepté le 12/11/2019
PC 038 147 19 10008	BOIRON Grégory	Construction d'une maison	13/09/2019	Accepté le 29/10/2019
PC 038 147 16 10002 M2	MAZZILLI Louis / TOURNADRE / B	Modification ajout demandeurs	20/09/2019	Accepté le 15/10/2019
PC 038 147 16 10004 M1	BOUVARD Martial	Modification des ouvertures	20/09/2019	Accepté le 26/09/2019
PC 038 147 19 10009	HUGONNARD Thierry	Extension maison	03/10/2019	
PC 038 147 19 10010	TORRICELLI Yannick	Carport de 39m²	04/10/2019	
PC 038 147 19 10011	CARTRON Sébastien	Extension maison	05/10/2019	
PC 038 147 19 10012	DEGORE Mai-Thy	Contruction de 2 annexes à la maison	11/10/2019	Accepté le 22/11/2019
PC 038 147 18 10001 M1	SCI NSA	Terrasse	18/10/2019	
PC 038 147 19 10013	TORRICELLI Yannick	Construction d'une maison	04/11/2019	
PC 038 147 19 10014	KERSTENNE Agnès	Construction d'une annexe	09/11/2019	
PC 038 147 19 10015	TRUCHET Julien	Création d'une ouverture, création de chambres et reprise de l'enduit façade	21/11/2019	

- *Tribunal administratif de Grenoble (Délibération n°2019/40)*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une requête a été déposée le 14/10/2019 auprès du Tribunal Administratif de Grenoble par un administré.

Afin de se défendre, Madame le Maire propose de prendre un avocat et précise que l'assurance de la mairie peut prendre en charge les honoraires à hauteur des montants prévus dans le contrat.

Après avoir échangé, le conseil municipal avec 1 abstention et 11 voix pour,

⇒ **ACCEPTÉ** de prendre un avocat pour se défendre.

⇒ **AUTORISÉ** Madame le Maire à signer la convention d'honoraires de Maître Marion LA RIZZA avocate.

⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

▪ Finances, Economie (Cécile CARLIER)

▪ *Point situation*

FONCTIONNEMENT DU 1ER 01 AU 14 11 2019

Chapitre	Budgétisé	Total réalisé	% Réalisé	Disponible	% Dispo.
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>					
11 Charges à caractère général	169 200,00 €	119 783,30 €	70,80%	49 416,70 €	29,20%
12 Charges de personnel	196 026,00 €	160 314,69 €	81,80%	35 711,31 €	18,20%
22 Dépenses imprévues Fonct	10 000,00 €	0,00 €	0,00%	10 000,00 €	100,00%
23 Virement à la sect° d'investis.	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
42 Opérations d'ordre entre section	907,00 €	906,33 €	99,90%	0,67 €	0,10%
65 Autres charges gestion courante	58 650,00 €	43 865,63 €	74,80%	14 784,37 €	25,20%
66 Charges financières	64 736,00 €	62 639,14 €	96,80%	2 096,86 €	3,20%
67 Charges exceptionnelles	5 200,00 €	5 164,08 €	99,30%	35,92 €	0,70%
<b>Total DEPENSES</b>	<b>504 719,00 €</b>	<b>392 673,17 €</b>	<b>77,80%</b>	<b>112 045,83 €</b>	<b>22,20%</b>
<b>RECETTES</b>					
2 Excédent antérieur reporté Fonc	2 810,81 €	0,00 €	0,00%	2 810,81 €	100,00%
13 Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
42 Opérations d'ordre entre section	12 000,00 €	0,00 €	0,00%	12 000,00 €	100,00%
70 Produits des services	32 450,00 €	27 670,29 €	85,30%	4 779,71 €	14,70%
73 Impôts et taxes	261 000,00 €	233 474,15 €	89,50%	27 525,85 €	10,50%
74 Dotations et participations	165 885,19 €	124 722,37 €	75,20%	41 162,82 €	24,80%
75 Autres produits gestion courante	17 573,00 €	19 200,26 €	109,30%	-1 627,26 €	-9,30%
76 Produits financiers	0,00 €	4,17 €	0,00%	-4,17 €	0,00%
77 Produits exceptionnels	13 000,00 €	157,28 €	1,20%	12 842,72 €	98,80%
<b>Total RECETTE</b>	<b>504 719,00 €</b>	<b>405 228,52 €</b>	<b>80,30%</b>	<b>99 490,48 €</b>	<b>19,70%</b>

Chapitre	Budgétisé	Total réalisé	% Réalisé	Disponible	% Dispo.
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>					
1 Solde d'exécution d'inv. reporté	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
20 Dépenses imprévues Invest	10 000,00 €	0,00 €	0,00%	10 000,00 €	100,00%
40 Opérations d'ordre entre section	12 000,00 €	0,00 €	0,00%	12 000,00 €	100,00%
41 Opérations patrimoniales	5 892,00 €	5 340,00 €	90,60%	552,00 €	9,40%
10 Dotations Fonds divers Réserves	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
13 Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
16 Remboursement d'emprunts	257 610,00 €	233 729,36 €	90,70%	23 880,64 €	9,30%
20 Immobilisations incorporelles	8 900,00 €	4 097,13 €	46,00%	4 802,87 €	54,00%
204 Subventions d'équipement versées	2 072,00 €	0,00 €	0,00%	2 072,00 €	100,00%
21 Immobilisations corporelles	158 000,00 €	85 576,13 €	54,20%	72 423,87 €	45,80%
22 Immos reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
23 Immobilisations en cours	236 900,00 €	243 325,76 €	102,70%	-6 425,76 €	-2,70%
26 Participations et créances ratta	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
<b>Total DEPENSES</b>	<b>691 374,00 €</b>	<b>572 068,38 €</b>	<b>82,70%</b>	<b>119 305,62 €</b>	<b>17,30%</b>
<b>RECETTES</b>					
1 Solde d'exécution d'inv. reporté	538 155,17 €	0,00 €	0,00%	538 155,17 €	100,00%
21 Virement de la section de fonct.	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
24 Produits des cessions	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
40 Opérations d'ordre entre section	907,00 €	906,33 €	99,90%	0,67 €	0,10%
41 Opérations patrimoniales	5 892,00 €	5 340,00 €	90,60%	552,00 €	9,40%
10 Dotations Fonds divers Réserves	80 809,83 €	59 427,58 €	73,50%	21 382,25 €	26,50%
13 Subventions d'investissement	64 500,00 €	34 559,10 €	53,60%	29 940,90 €	46,40%
16 Emprunts et dettes assimilées	1 110,00 €	340,00 €	30,60%	770,00 €	69,40%
204 Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
21 Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
27 Autres immos financières	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
<b>Total RECETTE</b>	<b>691 374,00 €</b>	<b>100 573,01 €</b>	<b>14,50%</b>	<b>590 800,99 €</b>	<b>85,50%</b>

*Décision modificative n°3 (Délibération n°2019/41)*

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour le budget 2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DECIDE** le virement de crédits suivants :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	158 000.00 €	-6 425.76 €	6 425.76 €	158 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	158 000.00 €	-6 425.76 €	0.00 €	151 574.24 €
2131/21	24 000.00 €	-6 425.76 €	0.00 €	17 574.24 €
23 Immobilisations en cours	236 900.00 €	0.00 €	6 425.76 €	243 325.76 €
2312/23 CITY STADE	236 900.00 €	0.00 €	6 425.76 €	243 325.76 €

⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

- *Changement photocopieur et PC Mairie / cantine*

Le contrat du photocopieur arrive à échéance. Des propositions ont été faites et sont en cours d'étude.

(Délibération n°2019/54)

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'ordinateur de la mairie ainsi que celui de la cantine commencent à être obsolètes et qu'il conviendrait de les remplacer. Un devis a été demandé auprès du service informatique de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné qui a la maintenance en charge.

Le devis du service informatique s'élève à 2 037€ TTC.

Avant de valider le devis, Madame le Maire demande à Hervé MERLOZ de venir regarder les différents problèmes.

Madame le Maire propose de laisser la décision finale à Hervé MERLOZ.

Après échanges, le conseil municipal à l'unanimité,

- ⇒ **ACCEPTTE** la proposition de Madame le Maire.
- ⇒ **ACCEPTTE** que si aucune solution n'a été trouvée, le devis du service informatique pour 2 037€ TTC sera accepté.
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

- *Reversement au FCVH (Délibération n°2019/42)*

Madame le Maire fait part de la restitution à partir de fin 2019, par la communauté de communes des Vals du Dauphiné, aux communes de l'ancienne CCVH, de la compétence : accompagnement du Football Club de la Vallée de l'Hien (le FCVH).

Ainsi au titre de la subvention annuelle attribuée au FCVH, la commune de Doissin percevra la somme de 632 euros chaque année, dès fin 2019.

Il est donc cohérent de restituer cette somme à son destinataire premier, le FCVH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **VALIDE** le versement de 632 euros au FCVH, chaque année à partir de 2019, tant que la commune percevra cette somme de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné, et tant que le FCVH poursuivra sa mission pédagogique auprès des jeunes pousses de la Vallée de l'Hien.
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.
- Voirie (Jean-Claude CARRE)
  - *Plantations espace de jeux*

Les plantations vers les carrés potagers ont été réalisées début novembre.

Concernant le reste des plantations, le conseil municipal décide d'attendre des jours meilleurs.

- *Projet déplacement portail parking mairie*

Une proposition a été faite. Le conseil municipal souhaite qu'un autre chiffrage soit demandé.

Jean-Claude CARRE s'en occupe. Le 2<sup>ème</sup> devis sera présenté lors de la prochaine réunion du conseil municipal et le montant sera inscrit au budget 2020.

- *Réseau d'eau pluviales chemin du Gaz (Délibération n°2019/49)*

Madame le Maire informe le conseil municipal que le réseau des eaux pluviales situé en dessous de chez Mr BELLET au chemin du Gaz est bouché à cause du ravinement. Deux devis ont été présentés.

Après avoir échangé, le conseil municipal à l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** le devis d'Aoste Vidange. Le forfait s'élève à 380€HT et le prix au m3 pour la vidange et les gravats en décharge à 31€ HT.
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.
- *Abri bus (Délibération n°2019/50)*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'abri bus qui doit être installé Chemin Eynoud est en kit et ne peut être monté seul.

Mr Romain MERMET (L'HÊTRE VIVANT) montera l'abri bus et facturera le temps passé au montage initialement prévu dans son offre.

Après avoir échangé, le conseil municipal,

- ⇒ **DONNE** à l'unanimité un avis favorable,
- ⇒ **VALIDE** le devis de DECLIC pour un montant de 2 316€ TTC,
- ⇒ **VALIDE** le devis de L'HÊTRE VIVANT pour le montage de l'abri bus qui s'élève à 480€ TTC,
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

- Bâtiments

- *Fissures groupe scolaire*

Madame le Maire présente les deux devis reçus. Un de SOCOTEC et l'autre de SORAETEC. Après échanges, le conseil municipal souhaite se renseigner auprès d'autres mairies afin de savoir comment elles ont procédé et demande de faire une étude béton armé. Une décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

- *Aménagement cuisine de la mairie (Délibération n°2019/51)*

Madame le Maire informe le conseil municipal que les secrétaires n'ont pas de lieu pour manger pendant la pause méridienne ; elles mangent actuellement sur leur poste de travail. Il est donc rappelé l'article R4228-19 du Code du travail confirmant qu'il est interdit de laisser les travailleurs prendre leur repas dans les locaux affectés au travail. Madame le Maire rappelle également que cet espace sera réservé exclusivement au personnel administratif.

Madame le Maire souhaiterait donc aménager la cuisine pour les employés et changer l'évier de la cuisine qui est en très mauvais état.

Deux devis pour le changement de l'évier ont été présentés. Après présentation des devis, le conseil municipal à l'unanimité :

- ⇒ **ACCEPTÉ** le devis de Moiroud Yves Plomberie qui s'élève à 671,76€ TTC.
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

(Délibération n°2019/53)

Madame le Maire souhaiterait aménager la cuisine pour les employés et propose au conseil municipal d'acheter une table avec 4 chaises ainsi qu'un meuble de rangement.

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité :

- ⇒ **ACCEPTÉ** d'acheter le mobilier pour la cuisine de la mairie
- ⇒ **ACCEPTÉ** d'allouer un budget de 400€ pour ses achats.
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

- Scolaire, social (Nadine TRUFFAUT)

- *Conseil d'école*

Pour l'année scolaire 2019 / 2020, la répartition des classes est la suivante :

- 22 élèves en PS (6) et MS (16)
- 18 élèves en GS (7) et CP (11)
- 22 élèves en CE1 (15) et CE2 (7)
- 29 élèves en CM1 (17) et CM2 (12)

Soit au total 91 enfants d'inscrits.

Cette année, Simon VICENTE fait son service civique au sein de l'école de Doissin et est rémunéré par l'éducation nationale.

- *Repas de Noël et menu végétarien*

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019 et suite au décret du 23/04/2019, la cantine de Doissin a dû mettre en place un menu végétarien par semaine obligatoire.

Le repas de Noël de la cantine aura lieu le 16 décembre 2019 à la salle des fêtes. La salle sera préparée le dimanche matin par Nadine TRUFFAUT, Cécile CARLIER et Véronique SEYCHELLES. Madame le Maire demande aux élus s'il y'a des volontaires pour venir aider Sophie le lundi. Paulette GUILLOUD et Catherine PONCET acceptent.

- Communication

- *Vœux du maire*

Les vœux auront lieu le vendredi 10 janvier 2019 à 19h00 à la salle des fêtes. Les flyers seront distribués entre Noël et le jour de l'an. Un mail sera envoyé aux élus qui seront chargés de la distribution.

- *Fermeture mairie fin d'année*

La mairie sera fermée du samedi 28 décembre 2019 inclus au dimanche 5 janvier 2020 inclus.

- Vie associative

- *Téléthon*

Ce weekend aura lieu le téléthon avec au programme :

- Karaokéthon (le vendredi soir à 20h)
- Concert (le samedi à 15h à l'église de Doissin)
- Moules / Frites (le dimanche à partir de 11h)

- Personnel communal

- *Concours ATSEM*

Madame le Maire informe le conseil municipal que Thierry BARD s'est inscrit au concours d'ATSEM qui aura lieu courant décembre 2019. La municipalité lui souhaite bonne chance.

- **COMPTE RENDU VALS DU DAUPHINE**

- CLECT

(Délibération n°2019/43)

Madame le Maire expose le contenu du rapport de la Commission d'évaluation des charges de charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (CCVDD), relatif à :

### **RESTITUTION DE LA COMPETENCE MEDIATHEQUE – LA BATIE MONTGASCON**

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2019 prononçant la révision statutaire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné,

Vu les délibérations de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné relatives à la définition de l'intérêt communautaire,

Vu le rapport approuvé à l'unanimité par la CLECT du 26 août 2019,

Le Conseil municipal :

- ⇒ **APPROUVE** le rapport de la CLECT relatif à **la restitution de la compétence médiathèque – La Bâtie Montgascon** transmis le 30 août 2019.
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### **(Délibération n°2019/44)**

Madame le Maire expose le contenu du rapport de la Commission d'évaluation des charges de charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (CCVDD), relatif à :

***Restitution de la charge prélevée aux communes au titre de la contribution aux syndicats gemapiens.***

Ouï l'exposé de Madame le Maire,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2019 prononçant la révision statutaire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné,

Vu les délibérations de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné relatives à la définition de l'intérêt communautaire,

Vu le rapport approuvé à l'unanimité par la CLECT du 26 août 2019,

Le Conseil municipal :

- ⇒ **APPROUVE** le rapport de la CLECT relatif à **la restitution de la charge prélevée aux communes au titre de la contribution aux syndicats gemapiens** transmis le 30 août 2019.
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### **(Délibération n°2019/45)**

Madame le Maire expose le contenu du rapport de la Commission d'évaluation des charges de charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (CCVDD), relatif à :

***Restitution de la charge liée au temps agents voirie – ex Communauté de communes Bourbre-Tisserands / Virieu Vallée de la Bourbre (CCBT/CCVVB) et de la charge liée au temps interventions techniques des agents – ex-CCBT***

Ouï l'exposé de Madame le Maire,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2019 prononçant la révision statutaire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné,

Vu les délibérations de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné relatives à la définition de l'intérêt communautaire,

Vu le rapport approuvé à l'unanimité par la CLECT du 26 août 2019,

Le Conseil municipal :

- ⇒ **APPROUVE** le rapport de la CLECT relatif à la **restitution de la charge liée au temps agents voirie – ex Communauté de communes Bourbre-Tisserands / Virieu Vallée de la Bourbre (CCBT/CCVVB) et de la charge liée au temps interventions techniques des agents – ex-CCBT** transmis le 30 août 2019.
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### **(Délibération n°2019/46)**

Madame le Maire expose le contenu du rapport de la Commission d'évaluation des charges de charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (CCVDD), relatif à :

#### **TRANSFERT DE COMPETENCES : Valorisation de la charge liée au transfert du parking du CNI de la Tour du Pin et non validée en 2018**

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2019 prononçant la révision statutaire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné,

Vu les délibérations de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné relatives à la définition de l'intérêt communautaire,

Vu le rapport approuvé à l'unanimité par la CLECT du 26 août 2019,

Le Conseil municipal :

- ⇒ **APPROUVE** le rapport de la CLECT relatif à **TRANSFERT DE COMPETENCES : Valorisation de la charge liée au transfert du parking du CNI de la Tour du Pin et non validée en 2018** transmis le 30 août 2019.
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### **(Délibération n°2019/47)**

Madame le Maire expose le contenu du rapport de la Commission d'évaluation des charges de charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (CCVDD), relatif à :

#### **TRANSFERT DE COMPETENCES : Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) des communes ex-Vallons de la Tour**

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2019 prononçant la révision statutaire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné,

Vu les délibérations de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné relatives à la définition de l'intérêt communautaire,

Vu le rapport approuvé à l'unanimité par la CLECT du 26 août 2019,

Le Conseil municipal :

- ⇒ **APPROUVE** le rapport de la CLECT relatif à **TRANSFERT DE COMPETENCES : Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) des communes ex-Vallons de la Tour** transmis le 30 août 2019.
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

## **(Délibération n°2019/48)**

Madame le Maire expose le contenu du rapport de la Commission d'évaluation des charges de charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (CCVDD), relatif à :

### **TRANSFERT DE COMPETENCES : Nouvel investissement Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) la Tour du Pin**

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2019 prononçant la révision statutaire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné,

Vu les délibérations de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné relatives à la définition de l'intérêt communautaire,

Vu le rapport approuvé à l'unanimité par la CLECT du 26 août 2019,

Le Conseil municipal :

- ⇒ **APPROUVE** le rapport de la CLECT relatif à **TRANSFERT DE COMPETENCES : Nouvel investissement Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) la Tour du Pin** transmis le 30 août 2019.
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.
- Eau et Assainissement

Jean-Claude CARRE informe que lors de la dernière réunion du service eau et assainissement des Vals du Dauphiné, il a été proposé une augmentation du prix de l'eau de 2% et pour l'assainissement de 3%.

#### • **COMPTE RENDU REUNIONS EXTERNES**

- MARPA Biol

Madame le Maire informe le conseil municipal que lors de la réunion du 19 novembre, il a été créé un comité de pilotage du projet (COFIL) composé de 6 membres de la commission communale de Biol et de 2 personnes par communes pour les 7 communes qui adhèrent au projet. Madame le Maire demande qui serait intéressée pour participer à ce comité, seul Thierry ABDILLA se propose. Donc pour Doissin, il s'agira de Véronique SEYCHELLES et Thierry ABDILLA.

En prenant compte de toutes les étapes de la réalisation, ce projet devrait aboutir d'ici 5 ans.

#### • **QUESTIONS DIVERSES**

- ⇒ Suite au congrès des maires, Marcel DURAND informe le conseil municipal qu'il est allé sur un stand d'organisme de formation pour les élus. Il s'agit de l'IEPP Formation. Actuellement les élus ont droit à 20h / an de formation. (Voir carte de visite ci-jointe)
- ⇒ Suite à la neige du 15/11/2019, de nombreuses branches d'arbres sont tombées. Le conseil municipal décide de faire passer le lamier.
- **FIN DE SEANCE** : L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23h40.